



Bruxelles, le 25 juin 2020
(OR. en)

9105/20

VOTE 40
INF 132
PUBLIC 50
CODEC 549

NOTE

Objet:

- Résultat du vote
- Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2020 en vue de poursuivre l'aide humanitaire aux réfugiés en Turquie

= Adoption

= Résultat de la procédure écrite achevée le 24 juin 2020

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus figure à l'annexe 1 de la présente note.

Document de référence:

8857/20

date de la décision de recourir à la procédure écrite prise par le Coreper (2^e partie)
24 juin 2020

Les déclarations et/ou explications de vote figurent à l'annexe 2 de la présente note.



General Secretariat of the Council

Institution: Council of the European Union
 Session:
 Configuration:
 Item: (Document: 8857/20)
 Voting Rule: **qualified majority**
 Subject: Decision of the European Parliament and of the Council on the mobilisation of the Contingency Margin in 2020 to provide continued humanitarian support to refugees in Turkey

Vote	Members	Population (%)
Yes	26	99,8%
No	1	0,2%
Abstain	0	0%
Not participating	0	
Total	27	

Sitting date: **24/06/2020**

Final result



Member State	Weighting	Vote	Member State	Weighting	Vote
BELGIQUE/BELGIË	2,56		LIETUVA	0,62	
БЪЛГАРИЯ	1,56		LUXEMBOURG	0,14	
CESKÁ REPUBLIKA	2,35		MAGYARORSZÁG	2,18	
DANMARK	1,30		MALTA	0,11	
DEUTSCHLAND	18,54		NEDERLAND	3,89	
EESTI	0,30		ÖSTERREICH	1,98	
ÉIRE/IRELAND	1,10		POLSKA	8,49	
ΕΛΛΑΔΑ	2,40		PORTUGAL	2,30	
ESPAÑA	10,49		ROMÂNIA	4,34	
FRANCE	14,98		SLOVENIJA	0,47	
HRVATSKA	0,91		SLOVENSKO	1,22	
ITALIA	13,65		SUOMI/FINLAND	1,23	
ΚΥΠΡΟΣ	0,20		SVERIGE	2,29	
LATVIJA	0,43				

* When acting on a proposal from the Commission or the High Representative, qualified majority is reached if at least 55 % of members vote in favour (15 MS) accounting for at least 65% of the population

For information: <http://www.consilium.europa.eu/public-vote>

DÉCLARATIONS

Déclaration de Chypre sur le PBR n° 5/2020 de la Commission: Maintien du soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil en réponse à la crise syrienne en Jordanie, au Liban et en Turquie

"La République de Chypre souhaite exprimer son désaccord tant avec la procédure suivie qu'avec le contenu de cette proposition de projet de budget rectificatif.

Alors que Chypre a pleinement soutenu et continue de soutenir l'aide aux réfugiés syriens, compte tenu, notamment, de sa position d'État membre de l'UE le plus proche géographiquement de la Syrie et du fait que, proportionnellement, elle accueille un très grand nombre de demandeurs d'asile syriens, nous regrettons la manière dont la proposition a été élaborée, présentée et soumise au Coreper.

En ce qui concerne en particulier la procédure, nous déplorons vivement qu'un débat politique au sein du Conseil n'ait pas précédé la présentation de la proposition par la Commission. Nous regrettons également le fait que la proposition ait été élaborée sans tenir dûment compte du contexte géopolitique plus large, notamment la récente utilisation des réfugiés comme arme par la Turquie, le fait que ce pays soit une voie d'entrée majeure pour les migrants en situation irrégulière dans les États membres de l'UE, le rôle négatif joué par ce pays en Syrie et en Libye, et l'attitude générale de la Turquie envers l'UE et ses États membres. Il est regrettable que la Turquie n'ait pas pris les mesures nécessaires pour éviter que de nouvelles routes maritimes ou terrestres ne s'ouvrent au départ de son territoire en direction de l'UE, et n'ait pas coopéré avec Chypre et d'autres États membres à cet effet. De plus, alors que la proposition devait être examinée lors de la réunion du Coreper du 24 juin, le processus a été accéléré de manière injustifiée, sans tenir aucunement compte des avis d'un certain nombre de délégations qui avaient demandé plus de temps pour examiner les documents.

En ce qui concerne le fond de la proposition, nous estimons qu'une approche plus équilibrée aurait dû être adoptée étant donné que la proposition prévoit un soutien nettement accru aux réfugiés en Turquie et ce, aux dépens de la Jordanie et du Liban, alors que ces deux pays assument une charge tout aussi importante en accueillant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde par rapport à leurs populations.

Compte tenu de ces considérations, Chypre exprime son désaccord avec la position du Conseil concernant le PBR n° 5/2020 (Maintien du soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil en réponse à la crise syrienne en Jordanie, au Liban et en Turquie) ainsi qu'avec la décision de recourir à la procédure écrite pour adopter cette position. Chypre exprime aussi son désaccord avec la décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2020 en vue de fournir une aide humanitaire prolongée aux réfugiés en Turquie ainsi qu'avec la décision de recourir à la procédure écrite pour adopter cette décision."

Déclaration de l'Italie

"L'Italie est favorable à la coopération avec les États tiers en vue de gérer les flux migratoires vers l'Union européenne.

Pour cette raison, nous estimons que les politiques à l'égard des États voisins devraient être considérées comme une priorité et être dotées de moyens financiers en adéquation avec l'objectif de contenir les flux migratoires sur la route orientale.

Toutefois, il importe de concevoir tout nouveau soutien financier européen à des pays tiers dans le cadre d'une approche plus globale qui tienne compte de l'ensemble des besoins apparaissant sur toutes les différentes routes migratoires."